REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEPMR)

Programme d'accès universel à l'eau potable en milieu rural (AQUAVIE)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 10/07/2026
Pour Lancement Avis d'Appel d'offres

Émis le 14/07/2026

Pour les prestations de :

Sélection d'un assistant technique (firme) pour l'accompagnement des mairies dans la mise en place des organes des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)

Référence SIGMaP de l'Avis à Manifestation d'Intérêt International (AMII) : PI_ADPI_121773

BON A LANCER

Source de financement : Banque mondiale (AQUAVIE)

Gestions : 2026

Imputation budgétaire : 077003003

Accords de prêt : 6237-BJ et D3160-BJ

DIRECTEUR NATIONAL DU CONTRÔLE
Aristide Aboyi EDAH SOHOU

DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE
BON A LANGER
Retiré le 10 Juillet 2026
Nom : GANNINDE
Prénoms : BRICE
Signature :

Juillet 2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

Programme d'accès universel à l'eau potable en milieu rural (AQUAVIE)

Sélection d'un assistant technique (firme) pour l'accompagnement des mairies dans la mise en place des organes des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)

Référence du marché : PI_ADPI_121773

Avis n°.009/26/PR/ANAEPMR/PRMP/ADPI/S-PRMP du 16/07/2026

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt International (AMII) fait suite à la première version du plan de passation des marchés publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu Rural (ANAEPMR) publiée sur le portail web des marchés publics du Bénin, le 19 mars 2026.

2. L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) a, dans le cadre de l'exécution de son budget, bénéficié d'un financement additionnel de la Banque mondiale afin de financer la mise en œuvre de ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la ***sélection d'un assistant technique (firme) pour l'accompagnement des mairies dans la mise en place des organes des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP).***

3. Les prestations comprennent :

   - la relecture et l'actualisation des plans communaux en concertation avec les responsables respectifs des Mairies, et en tenant compte des nouvelles exigences de la loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et aux fondations en République du Bénin ;
   - l'élaboration d'un addendum/note additionnelle à la boîte à outils (BAO) pour la prise en compte de la loi 2025-19 du 22 juillet 2025 ;
   - l'accompagnement sur le plan technique des Mairies dans la mise en œuvre des plans communaux, l'organisation des processus, l'enregistrement et/ou le renouvellement des organes ACEP en suivant la boîte à outils (BAO) mise en place par l'ANAEPMR. Les nouvelles exigences de la loi n°2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et aux fondations en République du Bénin, devront être prises en compte notamment l'enregistrement des Organes des ACEP au Registre National des Associations et Fondations (RNAF) ;
   - la veille à l'intégration effective des femmes et des jeunes dans les postes clés ;
   - le renforcement des capacités des acteurs locaux sur la gouvernance inclusive et sur des thématiques spécifiques. Ces acteurs concernés inclus les nouveaux responsables ACEP, les autorités communales et locales, et les ANE ;
   - la production d'une base de données désagrégée genre sur la composition des différents organes ACEP pour un suivi.

4. Le délai de réalisation de la mission est de **six (06) mois,** à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrer les prestations.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences

BON A LANCER

générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer sous forme de groupement solidaire de firmes pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste d'au moins cinq (05) et de huit (08) candidats au plus présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations, sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de : ***« Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) ».***

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

BON A LANCER

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations	**10**	Être une organisation internationale ou un cabinet exerçant dans le secteur de l'eau et/ou de l'assainissement prouvé par le registre de commerce ou statuts (Tous les membres d'un groupement doivent satisfaire à ce critère) : **10 points sinon 00**	Copie du RCCM ou des Statuts avec inscription du domaine d'activité
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016) et de l'année en cours (2026).	**25**	✓ **Pour les cabinets/firmes anciens :** Avoir réalisé au moins cinq (05) missions d'assistance technique en général, à raison de cinq (5) points par mission exécutée et prouvée, *plafonné à 25 points.* ✓ **Pour les cabinets/firmes naissants ou ceux n'ayant pas encore trois (03) années d'existence :** Disposer d'un personnel d'encadrement (Directeur Technique) titulaire d'un BAC+5 en sociologie ou en sciences juridiques et ayant participé à la réalisation d'au moins cinq (05) missions d'assistance technique en général. o Diplôme fourni conforme : 05 points o Diplôme fourni non conforme : 00 point o Expérience en assistance technique en générale : quinze (15) points à raison de quatre (04) points par expérience justifiée	✓ **Pour les cabinets/firmes anciens :** copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestation de service fait ou procès-verbal de réception appuyés des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copie simple) ✓ **Pour les cabinets/firmes naissants ou ceux n'ayant pas encore trois (03) années**

			d'existence : copie du diplôme + copies légalisées des attestations de travail ou de service fait appuyées des pages de garde et de signature des contrats (copies simples) exécutés par le personnel d'encadrement (Directeur Technique)
3. Expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016) et de l'année en cours (2026).	50	**Pour les cabinets/firmes anciens** **3.1.** Justifier de la réalisation d'au moins trois (03) missions de développement local dans le secteur de l'eau au Bénin au cours des dix (10) dernières années et de l'année en cours (les missions dont la fin est intervenue à partir du 1er janvier 2016) : **21 points à raison de 07 points par mission exécutée et prouvée.** **3.2.** Justifier de la réalisation d'au moins trois (03) missions d'accompagnement à la structuration et/ou à l'opérationnalisation d'organisations communautaires ou associatives dont une (01) au moins dans le domaine de l'eau ou de l'assainissement au Bénin : **21 points à raison de 07 points par mission exécutée et prouvée.** **3.3.** Justifier d'au moins deux (02) missions portant sur l'intégration du genre dans les projets de développement local en lien avec le secteur de l'eau au Bénin : **08 points à raison de 04 points par mission exécutée et prouvée. En cas de groupement, ce critère doit être satisfait par le chef de file.** **Pour les cabinets/firmes naissants ou ceux n'ayant pas encore trois (03) années d'existence :** Disposer d'un personnel d'encadrement (Directeur Technique) ayant participé à la réalisation d'au moins : o Trois (03) missions de développement local dans le secteur de l'eau au Bénin au cours des dix (10) dernières années et de l'année en cours (les missions	✓ **Pour les cabinets/firmes anciens :** copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestation de service fait ou procès-verbal de réception appuyés des pages de garde et de signature et celle portant la description des prestations des contrats correspondants (copie simple) ✓ **Pour les cabinets/firmes naissants ou ceux n'ayant pas encore trois (03) années d'existence :** copies légalisées des attestations/certificats de travail ou de service fait appuyées des pages de garde et de signature et celle portant la description des prestations des contrats (copies simples) exécutés par le personnel d'encadrement (Directeur Technique)

BON A LANCER

		dont la fin est intervenue à partir du 1er janvier 2016) : **21 points à raison de 07 points par mission exécutée et prouvée** ; o Trois (03) missions d'accompagnement à la structuration et/ou à l'opérationnalisation d'organisations communautaires ou associatives dont une (01) au moins dans le domaine de l'eau ou de l'assainissement au Bénin : **21 points à raison de 07 points par mission exécutée et prouvée par mission exécutée et prouvée** ; o Deux (02) missions portant sur l'intégration du genre dans les projets de développement local en lien avec le secteur de l'eau au Bénin : **8 points à raison de 04 points par mission exécutée et prouvée**	BON A LANCER
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme (Pour un groupement, ce critère sera vérifié pour le chef de file)	**05**	4.1 Directeur de la firme : **02 points** 4.2 Directeur Technique : **01 point** 4.3 Responsable Administratif et Financier : **01 point** 4.4 Secrétaire : **01 point**	Note de présentation du cabinet incluant son organigramme, datée, signée et cachetée
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	**10**	**Le Chef de Projet :** être titulaire d'une qualification de l'enseignement supérieur (BAC+4 ou équivalent) au moins dans le domaine de la sociologie, des sciences juridiques : **1,002 points** **Onze (11) Responsables départementaux :** être titulaire d'une qualification de l'enseignement supérieur (BAC+4 ou équivalent) au moins dans le domaine de la sociologie, des sciences juridiques ou formations équivalentes : **0,818 point * 11.**	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	**100**		

NB : en cas de groupement, le critère 1 doit être satisfait par tous les membres ; les critères 2, 3 et 4 seront satisfait par le chef de file.

Par ailleurs, les attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception, pour les cabinets/firmes anciens, et les attestations/certificats de travail ou de service fait, pour les cabinets/firmes naissants ou ceux n'ayant pas encore trois (03) années d'existence, doivent comporter l'objet de la mission réalisée par le cabinet/firme ou à laquelle le personnel d'encadrement a participé, ainsi que les références du contrat correspondants.

La note totale minimale requise pour être présélectionné est 70 points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité de notes de deux ou plusieurs candidats, la priorité sera donnée au candidat ayant réalisé le plus grand nombre de missions portant sur l'intégration du genre dans les projets de développement local en lien avec le secteur de l'eau au Bénin.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **BODJRENOU Gnonnan Christian** ; Email : gbodjrenou@presidence.bj et prendre connaissance des documents de présélection au ***Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Gbégamey, en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Sports et Loisirs de Cotonou, Immeuble de l'ancien siège de LIBERCOM SA, 04 BP 1412 Cotonou, Tél : (229) 01 69 08 08 11 au 2ème Etage du bâtiment, bureau 06, Email : anaepmr.prmp@presidence.bj avec copie obligatoire à gbodjrenou@presidence.bj et aux heures suivantes de 08 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, GMT+1 (heure locale).***

Les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le représentant habilité du candidat. Une manifestation d'intérêt signée par une personne non habilitée (habilitée par le registre de commerce et de crédit mobilier ou les statuts ou par un pouvoir joint au dossier) sera jugée non conforme et rejetée.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ...16.../.07../2026. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au ***Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Gbégamey, en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Sports et Loisirs de Cotonou, Immeuble de l'ancien siège de LIBERCOM SA, 04 BP 1412 Cotonou, Tél : (229) 01 69 08 08 11 au 2ème Etage du bâtiment, bureau 06, Email : anaepmr.prmp@presidence.bj avec copie obligatoire à gbodjrenou@presidence.bj et aux heures suivantes de 08 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, GMT+1 (heure locale)***. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par courrier express. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique **à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.**

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP

BON A LANCER

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après ***Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ANAEPMR domiciliée à l'ancien siège de LIBERCOM en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Sports et Loisirs à Cotonou, 2ème étage, bureau 6, Tél : (229) 01 69 08 08 11 au plus tard le ...27...../....07...../2026 à 10 heures, heure locale/GMT+1.*** **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

NB : le dépôt en ligne des manifestations d'intérêt n'est pas autorisé.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : *Salle de réunion du deuxième étage du siège de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) domiciliée à l'ancien siège de LIBERCOM en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Sports et des Loisirs à Cotonou, bureau 7* ***le ...27.../.....07...../2026 à 10 heures 30 minutes, heure locale/GMT+1.***

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMII et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique/du premier responsable de la structure déconcentrée doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 14 juillet 2026

BON A LANCER

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN ★ AGENCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL ★

La PRMP

Gnonnan Christian BODJRENOU

La Personne Responsable des Marchés Publics

FORMULAIRE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]
[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/ structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/ structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

BON A LANCER

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.[1]. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/ structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/ représentant habilité du cabinet/ firme)